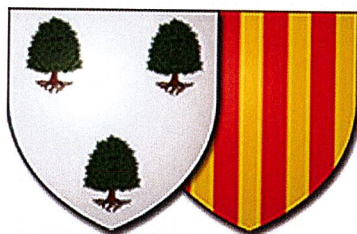


Département des Pyrénées Orientales

Commune d'OMS



Dossier d'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin communal reliant la rue ROC DEL RAM à la rue de l'ORME

Enquête publique du 04/01/2024 au 18/01/2024

Composition du dossier

Composition du dossier	2
1 Notice explicative	3
• Objet	
• Localisation	
• Règlement en vigueur	
2 Délibérations des conseils municipaux.....	4 à 7
3 Arrêtés du Maire.....	8 à 10
4 Plan de situation, photos et extraits cadastraux	11 à 16
5 Schémas de la procédure d'aliénation d'un chemin rural	17

1 Notice explicative

I Objet de l'enquête publique

Aliénation du chemin communal reliant la rue ROC DEL RAM à la rue de l'ORME

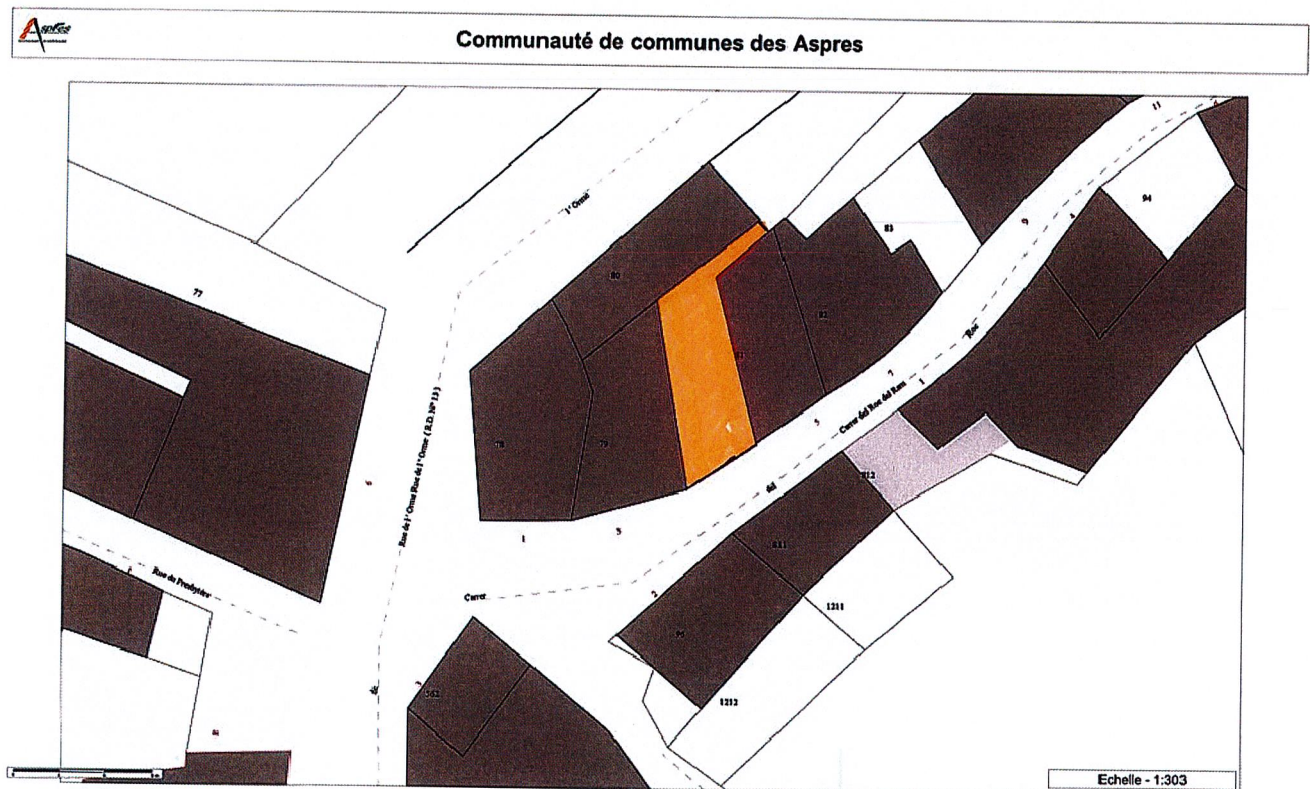
Le chemin communal reliant la rue Roc Del Ram à la rue de l'Orme situé entre les parcelles section : A n° 79 et 81 n'est plus utilisée depuis de nombreuses années. Le rétrécissement important du passage à l'arrivée de la rue de l'Orme dissuade les piétons et l'arrivée sur la rue de l'Orme sans protection par un trottoir en fait un passage dangereux.

Madame Brady, propriétaire de la parcelle Section : A n° 79 vient d'acquérir la parcelle voisine n°81. Il a semblé judicieux de proposer la vente de cette parcelle à Mme Brady pour qu'elle puisse fermer et jouir pleinement de de ses deux parcelles sans qu'elles soient séparées par ce passage.

La commune d'OMS n'a pas d'intérêt à garder cet espace et cette action permettra de fermer ce passage, au demeurant, dangereux pour les piétons.

II Localisation

L'espace concerné se trouve entre les parcelles section : A n° 79 et 81. Représenté en orange sur le plan ci-dessous.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

III Règlement en vigueur

La commune de OMS ne disposant pas d'un document d'urbanisme, c'est donc le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique sur son territoire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID: 066246601260-20230929-20232910_03-DE

Bergier
Levassier

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	

De la commune oms

Séance du 29 septembre 2023 à 19 heures 00

Date de convocation :
25 septembre 2023Date d'affichage :
25 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
20232910-03 parcelle roc del ram

M. GERICAULT Patrick

Étaient présents :

BAHADERIAN Paul, VINSOT Annie, PONS Georges, VILA Josée,
GERICAULT Patrick, BENNACEUR Pascale, Erik THIRIET, Cedric
MOISSET, BAUDOIN Patrick, PERMENTIER BRUNO,

absents:

procuration: KLAUSS A BAHADERIAN

Secrétaire de séance :

M. PONS Georges

Considérant la vente en cours de la maison sis 5 Roc Del Ram 66400
Oms à Mme BRADY

Considérant que Mme BRADY est propriétaire de la maison sis 3 roc del
ram

Le maire expose à l'assemblée de la possibilité de proposer à la vente la
parcelle entre les 2 maisons à Mme BRADY, cette parcelle fait partie du
domaine communale. Il explique que pour que cette transaction puisse
se faire la commune devra faire appel à la commissaire enquêtrice
publique qui a déjà oeuvrée pour notre commune. il propose la vente
de cette parcelle à l'euro symbolique.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil accepte
de céder la parcelle au prix de 1 euro, de faire appel à une commissaire
enquêtrice et souhaite que tous frais relatifs a cette vente soit a la
charge de l'acheteur.

Ainsi fait et délibéré à OMS, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 066-216601260-20230929-20232910_03-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 05 octobre 2023.
Publié ou notifié le 05 octobre 2023.

Fait Oms, le 05 octobre 2023

Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	0
• exclus	

De la commune oms

Séance du 23 novembre 2023 à 19 heures 30

Date de convocation :
17 novembre 2023

Date d'affichage :
17 novembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
20232311-10 commissaire enquêtrice

M. GERICAULT Patrick

Étaient présents :

BAHADERIAN Paul, Patrick BAUDOIN, PONS Georges, VILA Josée,
GERICAULT Patrick, VINSOT Annie, THIRIET Erik - SHAFER Eric -
BENNACEUR Pascale

Absent : PERMENTIER Bruno
procuration: MOISSET a THIRIET

Secrétaire de séance :

M. PONS Georges

VU la nécessité d'effectuer une enquête publique

Le maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire aliéner sur 3 parcelles du domaine public (plan ci joint) . Mme PARDINELLE Anne-Isabelle, Urbaniste de métier, est proposée pour mettre en place l'enquête publique.

Le maire demande à l'assemblée de désigner Mme PARDINELLE Anne- Isabelle commissaire enquêtrice en vue de l'aliénation de ces parcelles.

A l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil désigne Mme PARDINELLE commissaire enquêtrice.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
SIS: 068-216601260520231123-20232311_10-AR



Ainsi fait et délibéré à OMS, les jour, mo

[Empty rectangular box for the main content of the document]

Ainsi fait et délibéré à OMS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 27 novembre 2023.
Publié ou notifié le 27 novembre 2023.

Fait Oms, le 27 novembre 2023

Le Maire





REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'OMS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ENQUETE 2023-34

De la commune oms

Arrêté du maire N 2023-34

Prescrivant l'enquête publique portant déclassement du domaine public de la voie communale dite la rue reliant la rue Roc del ram/rue de l'orme en vue de sa cession

Le maire de la commune d'Oms,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2141-1

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 relatif au classement et déclassement de voirie ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-10 Fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie

Vu la délibération du conseil municipal du 20222306-07 autorisant la vente et engageant la procédure de déclassement du domaine public des terrain constituant la rue roc del ram/et rue de l'Orme

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des PO de l'année en cours

ARRETE

Article 1 : il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal la voie dite angle la rue Roc del Ram/rue de l'orme signalée par une forme Orange

Article 2 : Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire cette enquête.

Article 3 : Ladite enquête se tiendra du 04.01.2023 au 18.01.2024 inclus à la mairie de Oms rue de l'Orme 66400 OMS. de 8h00 à 16h30

Article 4 : Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets

non mobiles coté paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à disposition du public en mairie de Oms pendant toute cette période, aux jours habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au mardi et du jeudi au vendredi de 8 h à 12h et de 13h à 16h30 (fermeture le vendredi après-midi) au service accueil de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquêtes mis à sa disposition, ou les adresser par voie postale à la mairie de Oms rue de l'Orme 66400 Oms, (à l'attention de Madame PARDINEILLE),

Le dossier sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune d'Oms à l'adresse suivante www.oms.fr pendant toute la durée de l'enquête publique

Article 5 : Madame la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations dans la salle du conseil municipal, située à l'intérieur de mairie, rue de l'Orme 66400 Oms, selon le calendrier de permanences suivantes :

le 4 janvier 2024 de 13h30 à 16h30

le 15 janvier 2024 de 10h à 12h00

La salle du conseil est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage et sur le site officiel de la commune d'Oms 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée.

Article 7 : le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête aux propriétaires riverains concernés par lettre recommandée avec avis de réception (LRAR).

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui dans un délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

elle y joindra également un mémoire des frais qu'elle aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Article 09 : En application des article L2122 -23, L 2132-1 et L2131-2 du CGCT, la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

Article 10 : Le directeur général des services, le directeur des services techniques, le chef de la police municipale et la commissaire enquêtrice sont charge, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Affiché-Notifié le 21 décembre 2023

Transmis au sous-préfet, le 21 décembre 2023

Fait oms, le 21 décembre 2023

Le Maire









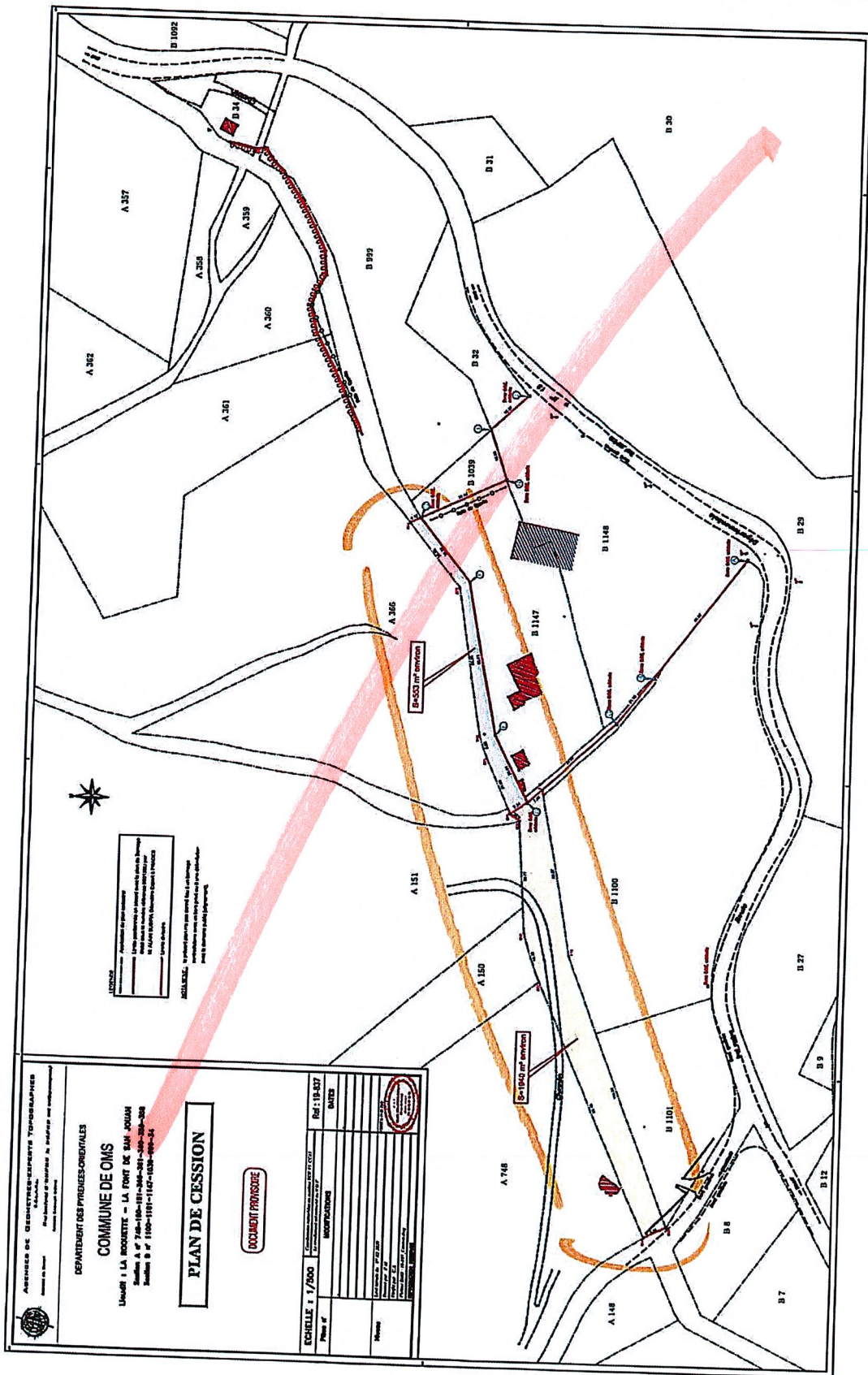
Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le



ID : 066-216601260-20231123-20232311_10-AR



5 Schémas de la procédure d'aliénation d'un chemin rural

Schéma de procédure d'aliénation d'un chemin rural

